

de *Critique du Traité Philosophique de Mr. Dupin sur l'amour de Dieu*, par Mr. Pellerier; il s'est depuis répandu dans le public un autre libelle intitulé *Dénonciation de ce même traité*, dont le Parlement de Paris a crû devoir arrêter le cours par ses Arrêts: en voici la teneur, & des conclusions des Gens du Roi.

Extrait des Registres du Parlement.

*Arrêt du
Parlement
de Paris con-
tre un libelle
intitulé
Denoncia-
tion du Trai-
té Philoso-
phique de
Mr. Dupin
sur l'amour
de Dieu*

Veu par la Cour la Requête présentée par le Procureur general du Roi contenant
Qu'il lui fut remis hier entre les mains un écrit imprimé sans nom d'Autheur ni d'Imprimeur, sans approbation, privilege, ni permission, qui meritoit d'être condamné sur cette seule contravention extérieure aux Ordonnances du Royaume, au sujet de l'impression des livres, quand il ne se trouveroit pas d'ailleurs dans l'intérieur de l'écrit même tout ce qui peut contribuer à en faire ordonner la suppression; que le titre qu'on lui donne de *Dénonciation du Traité Philosophique & Theologique de Mr. Dupin sur l'amour de Dieu*, semble n'annoncer d'abord qu'une censure d'un Traité de Doctrine & de morale soumise au jugement des Evêques; mais que l'affectation de l'Autheur de s'adresser non aux Evêques en general, mais aux *Evêques Catholiques*, est une injure faite à l'Episcopat dans le titre même de son ouvrage. Qu'on ne doit pas être surpris qu'un écrivain qui porte sa licence jusques à supposer des Evêques qui ne soient pas Catholiques, se serve des expressions les plus injurieuses, non seulement contre l'Autheur dont il entreprend de refuter l'ouvrage, mais contre la

Faculté